

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 22 (1976)
Heft: 2

Vorwort: Éditorial
Autor: Silvagni-Schenk, Nelly

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDITORIAL

Depuis le premier janvier 1976, nous avons enfin un consul général de Suisse à Paris : M. René du Plessis.

Il semblait, en effet, incompatible à nos Autorités fédérales d'avoir un consul général à côté du chef de mission, au siège de l'Ambassade de Suisse à Paris, tout comme dans d'autres capitales.

En 1970, la Fédération des Sociétés Suisses de Paris, par l'intermédiaire de son président, M. Robert Vaucher, envoya la motion suivante à M. Pierre Graber, notre ministre des Affaires étrangères.

« La Fédération des Sociétés Suisses de Paris,

— consciente de la collaboration efficace qui s'est établie depuis quelques années avec le Consul de Suisse à Paris et des résultats positifs qui en sont résultés pour notre communauté et nos sociétés,

est très surprise, ainsi que de nombreux compatriotes nous l'ont fait savoir, que la Représentation consulaire de Paris ne soit pas assumée pour un Consul général ainsi que le sont certaines de nos Représentations en Province, et comme il est de règle parmi les pays accrédités à Paris,

— estime que Paris, la plus grande communauté suisse à l'étranger, se doit d'avoir un Consul général apte à tenir un rang de premier plan au sein du Corps Consulaire en France.

La Fédération des Sociétés Suisses de Paris serait très heureuse que le Consul fédéral considère cette requête avec bienveillance et lui donne une suite favorable dans un avenir très prochain. »

Il lui fut répondu que pour l'instant cela ne pouvait être modifié. Deux ans plus tard, M. R. Vaucher revint à la charge. Silence. Disons que cela n'était pas entré dans l'oreille d'un sourd puisque en cette fin d'année 75 arriva la bonne nouvelle : M. René du Plessis était nommé consul général de Suisse à Paris, avec rang de conseiller. Précisons toutefois que la Chancellerie de Paris ne devient pas consulat général mais que seul son chef en porte le titre.

Il est intéressant de rappeler à nos lecteurs que l'arrondissement consulaire de Paris et environs est le plus important de France puisqu'il groupe environ 30.000 ressortissants suisses, alors que Lyon, Marseille et Bordeaux sont loin du compte tout en étant consulats généraux.

« Pour l'histoire, rappelont ici que bien avant que la V^e Suisse n'existât et que le peuple suisse n'eût voté l'article 45 bis de la Constitution qui donne aux Suisses de l'étranger des prérogatives nouvelles, nos compatriotes de Paris avaient choisi leur ministre puisqu'alors il n'y avait pas d'ambassadeur. Ils avaient préconisé la nomination de M. Joseph Hyacinthe Barman, docteur en droit du canton du Valais, pour remplacer M. Georges de Tschann, Ministre de Suisse à Paris de 1814 jusqu'à sa mort, le 28 novembre 1847. Ils avaient adressé une pétition signée par 333 Confédérés à la Haute Diète fédérale pour lui demander de repourvoir sans retard la place du Chargé d'affaires de Suisse à Paris, en la personne de M. Barman.

Nous ne vous narrerons pas les diverses péripéties de cette prise de position des Suisses de Paris mais quand la nomination du Chargé d'affaires de Suisse de Paris fut à l'ordre du jour de la Diète, le 22 mai 1848, M. Barman fut élu par 13 voix tandis que 6 allaient au candidat officiel M. Urban Schaller, Consul commercial de Suisse à Alger.

Berne avait donné satisfaction aux Suisses de Paris, il y a plus d'un siècle. Le Conseil fédéral ne voudra pas se montrer moins favorable que la Diète au désir des Suisses de Paris. Ceux-ci demandent aujourd'hui à voir leur Consul accéder au rang de Consul général ».

Un peu plus d'un siècle s'est écoulé et à nouveau les Suisses de Paris voient leur vœu exaucé, le Conseil fédéral ayant nommé un Consul général à Paris.

C'est avec beaucoup de joie et de satisfaction que nous avons appris cette nouvelle car notre nouveau consul général reçoit une récompense bien méritée. Œuvrant dans le silence et la discrétion, mais efficacement, il est toujours prêt à vous écouter, à vous comprendre ou... à vous convaincre. Sa charge est lourde, les citoyens suisses habitant son arrondissement ou ceux passant par la capitale française ne sont pas toujours de tout repos et il faut alors beaucoup de doigté pour résoudre tel ou tel problème. Ce doigté, cette fermeté est l'une des nombreuses qualités de René du Plessis.

En poste à Paris depuis 1973, succédant à Marcel Guélat, alors nommé consul général de Suisse à Rio de Janeiro, René du Plessis, vaudois, est né en 1919. C'est en 1943 qu'il est entré dans la carrière consulaire. Après son stage à Berne, il fut successivement à Paris et détail amusant pour la soussignée, ce fut lui qui enregistra — incognito — son mariage en 1954 dans les registres du Consulat. Puis, ce fut le grand départ vers les pays d'Amérique du Sud : Lima (Pérou) la Bolivie, de 1956 à 1964. Retour en France, à Besançon, de 64 à 68. — Il devait repartir pour l'Argentine de 68 à 73 où il acquit une riche expérience, car, là-bas, loin de la mère patrie, un consul est à même de prendre des décisions souvent lourdes de conséquences. Il en est revenu avec une certaine nostalgie mais heureux de se retrouver en Europe où, enfin, il a pu réunir sa famille. Père de quatre enfants, 3 garçons et une fille, il n'a pas échappé au difficile problème de l'éducation de ses enfants que tout diplomate doit affronter et qui nécessite souvent les séparations de longue durée où les lettres-journal de famille qui traversent les mers symbolisent seules le fil ténu de la famille.

Deux de ses enfants ont été profondément marqués par l'Amérique du Sud puisque l'un, François, y fait actuellement ses études de médecine dentaire et l'autre Christian, est délégué du CICR pour l'Amérique centrale et le Mexique avec siège à Caracas. Sa fille aînée, Claire-Lise est infirmière à Genève et le benjamin, Pierre, est étudiant à Sciences Po. Parfaitement aidé et secondé par sa femme Madeleine, notre consul général en ce début d'année, doit être un homme heureux. Nous le lui souhaitons tout en lui adressant nos plus vives félicitations.

Nelly Silvagni-Schenk.